



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Defense : arsenaux et établissements de l'Etat

Question écrite n° 50893

Texte de la question

M Jean Gatel appelle l'attention de M le ministre de la défense sur les mesures de restructuration qui concernent les établissements de la DCN situés à Saint-Tropez et à La Londe. Compte tenu des implications de la réduction prévisible des plans de charge sur les effectifs, et notamment les perspectives de suppression de plus de 400 emplois, il lui demande quelles mesures ont déjà été prises ou sont envisagées par ses services pour le départ et la reconversion des personnels, et notamment les cadres et les ingénieurs dont les plus âgés semblent les plus touchés par les projets en cours.

Texte de la réponse

Reponse. - La décision de restructurer la direction des constructions navales (DCN) de Saint-Tropez a été prise, après concertation avec les personnels, dans le souci de pérenniser l'activité torpilles en France, en maintenant un pôle de compétence industrielle de conception et d'intégration, et de permettre notre participation à des coopérations internationales. L'atelier de La Londe sera donc fermé et une partie de ses activités transférée sur le site de Gassin. Cette décision était indispensable en raison des pertes d'exploitation répétées. L'activité des établissements de la délégation générale pour l'armement du Var restera cependant très importante, notamment avec la DCN de Toulon, de Saint-Tropez et l'atelier de Cuers. Ces établissements apportent, en effet, une contribution significative à l'économie de la région.

Données clés

Auteur : [M. Gatel Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50893

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4877